

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe Mutualité

Le texte de la saisine gouvernementale fixe un objectif clair : augmenter le nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives, pour tous les publics et sur tous les territoires.

Parce que le sport, c'est faire société. Parce que le sport, c'est la santé.

L'allongement de la durée de vie, la sédentarité croissante et l'obésité qui touche souvent les plus jeunes, contribuent à faire du sport un instrument de santé publique. Les bienfaits de l'activité physique ne sont plus à démontrer, nous le savons : une récente expertise collective de l'ANSES évaluait à 30 % le taux de diminution de la mortalité précoce grâce à une activité physique régulière.

C'est pourquoi la Mutualité Française a depuis longtemps intégré l'activité physique et sa dimension sportive dans ses actions de promotion de la santé, tout en développant des partenariats avec des clubs sportifs et de fédérations. Ainsi, en 2016, plus de 900 interventions "activité physique" ont été menées par les mutuelles sur le Sport Santé. Ces actions permettent chaque année de sensibiliser plus de 300 000 bénéficiaires, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes, d'adultes, de personnes âgées ou encore les personnes en situation de handicap et les femmes.

Mais la pratique sportive est aussi un outil de prévention secondaire et tertiaire, pour des personnes atteintes de pathologies chroniques. On sait que dans de nombreux cas, l'activité physique et le sport s'intègrent très efficacement dans le traitement, réduisent sensiblement les risques de récurrence et peuvent aussi permettre au malade de limiter sa consommation de certains médicaments. De ce point de vue, la possibilité offerte à un praticien de prescrire une activité physique adaptée à ses patients atteints de maladies chroniques est une avancée importante. Le fait de pouvoir désormais inscrire cette prescription sur l'ordonnance change sensiblement sa portée. Les malades se sentent ainsi plus incités à faire la démarche.

Faciliter la pratique sportive à tous les âges de la vie représente donc un objectif partagé par le groupe de la mutualité : cela passe, comme le propose l'avis, par un accompagnement renforcé des pratiques sportives en direction de certains publics.

Pour atteindre cet objectif, la question de la réduction des inégalités d'accès, tant géographiques que sociales, au sport pour tous est majeure : de même qu'il existe des inégalités en matière d'accès à la santé, il existe des inégalités en matière d'accès au sport : en effet, difficultés financières et problèmes de transports restent les 2 premiers obstacles à la pratique sportive.

Répondant à la saisine gouvernementale, l'avis s'attache donc à renforcer et créer mutualisation et partenariat entre les acteurs concernés pour garantir une pratique sportive plus accessible à toutes et tous. Cela passe par l'élaboration de projets sportifs de territoire au niveau de chaque intercommunalité et incluant une démarche de participation citoyenne. Cela implique aussi d'inscrire dès leur conception des critères de proximité et d'accessibilité pour tous les publics.

Toutes les mesures prises pour lever les freins à l'activité physique et sportives, dont les effets sur le bien-être et la santé ne sont plus à démontrer, sont utiles et nécessaires. Le groupe de la mutualité a voté l'avis.